Convention N° 3054

Section Inspection

ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE

N° 3-1522 rév. 21

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

PERNIN EQUIPEMENTS
104 RUE DE STALINGRAD
93100 MONTREUIL
SIREN : 390519577

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/IEC 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type :* ***C***

Un organisme de type C est un organisme fournissant des services d'inspection autres que de tierce partie indépendante à son organisation mère ou à d'autres clients.
A type C body is a body supplying inspection services other than "third party" to its parent organization or to other clients.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*
METROLOGIE LEGALE / *LEGAL METROLOGY*

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante, à l'exclusion des activités réalisées dans les pays listés dans le document GEN INF 16, dont la version en vigueur est disponible sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr) / *which activities are precisely described in the following technical annex, excluding activities performed in the countries listed in the document GEN INF 16, the current version of which is available on our website (www.cofrac.fr) :*
3-1522 rév. 21

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.
Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.
Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Valid from* : **07/11/2025**
Date de fin de validité / *Valid until* : **31/03/2029**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director
La Responsable du Pôle Environnement - Transport - Services - Métrologie Légale,
Pole manager - Environment - Transport - Services - Legal Metrology,

DocuSigned by:
Hélène GIBERGE
B1953E8155854C3...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.
L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).
The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).
Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1522 Rév. 20.
This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1522 Rév. 20.
Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

Section Inspection

ANNEXE TECHNIQUE
N° 3-1522 rév. 21

Organisme d'inspection accrédité :

PERNIN EQUIPEMENTS
104 RUE DE STALINGRAD
93100 MONTREUIL

PORTEE D'ACCREDITATION

Accréditation en vigueur :

18 - METROLOGIE LEGALE / 18.2 - Liquides / 18.2.3 - Prestations d'organisme agréé pour la vérification périodique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau (EMLAE) #		
Code	**Phase, type et objet des inspections**	**Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)**
18.2.3a	Ensembles de mesurage routiers (autres que pour GPL - 502) et ensembles de mesurages similaires utilisés pour le ravitaillement des trains, petits avions ou petits bateaux - code 501 ***Débit inférieur ou égal à 12 m3/h***	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autrs que l'eau Procédure interne
18.2.3c(1)	Ensembles de mesurage sur camions (autres que pour GPL - 504 et autres gaz liquéfiés - 506 et autres que pour le ravitaillement des avions - 505), notamment ensembles de mesurage pour F.O.D. - code 503 ***Débit inférieur ou égal à 50 m3/h en distribution pompée***	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autrs que l'eau Procédure interne
18.2.3c(2)	Ensembles de mesurage sur camions (autres que pour GPL - 504 et autres gaz liquéfiés - 506 et autres que pour le ravitaillement des avions - 505), notamment ensembles de mesurage pour F.O.D. - code 503 ***Débit inférieur ou égal à 50 m3/h en distribution pompée ; petits bateaux ou petits avions sauf ensembles de mesurage routiers assimilables à E.M.L.A.E sur camions FOD***	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autrs que l'eau Procédure interne

Code	Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspections (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
18.2.3c(3)	Ensembles de mesurage sur camions (autres que pour GPL - 504 et autres gaz liquéfiés - 506 et autres que pour le ravitaillement des avions - 505), notamment ensembles de mesurage pour F.O.D. - code 503 ***Débit inférieur ou égal à 250 m3/h en distribution gravitaire***	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autrs que l'eau Procédure interne
18.2.3e	Ensembles de mesurage pour le ravitaillement des avions (autres que 501) - code 505 ***Débit inférieur ou égal à 250 m3/h***	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autrs que l'eau Procédure interne
18.2.3g	Ensembles de mesurage industriels (dépôts pétroliers, centres de chargement de camions, ...) - code 507 ***Débit inférieur ou égal à 250 m3/h***	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autrs que l'eau Procédure interne
18.2.3j	Ensembles de mesurage pour alcool - code 510	Décret n°2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure Arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n°2001-387 du 3 mai 2001 Arrêté du 8 juillet 2020 relatif aux ensembles de mesurage de liquides autrs que l'eau Procédure interne

Section Inspection

Liste des implantations intervenant dans le cadre de l'accréditation octroyée à PERNIN EQUIPEMENTS

IMPLANTATIONS	ADRESSE	ACTIVITE(S) REALISEE(S)
A.I.P (ASSISTANCE ET INSTALLATIONS PETROLIERES)	ZA DE PENPRAT 29600 SAINTE-SEVE	18.2.3a
ARECMA	12 RUE VAUBAN 67450 MUNDOLSHEIM	18.2.3c(1),18.2.3g
CARROSSERIE MODESTO-MONTI	QUAI DU PLAN DE PEILLE 06340 DRAP	18.2.3c(1)
CM	ZI DE REVOISSON 8 RUE LOUIS LACHENAL 69740 GENAS	18.2.3a,18.2.3c(1)
CM	113 AV DE PROVENCE 26320 SAINT-MARCEL-LES-VALENCE	18.2.3c(1)
CRCH-POUGEARD	ZONE INDUSTRIELLE 16260 CHASSENEUIL-SUR-BONNIEURE	18.2.3c(1),18.2.3c(3)
FOISSIER-LENOIR EQUIPEMENTS PETROLIERS	ZAC DE LAZZARO RUE DE L'EUROPE 14460 COLOMBELLES	18.2.3a,18.2.3c,18.2.3c(1),18.2.3c(2)
GESTINOR	ALLEE DES TROIS LIONS PARC DU LION 59223 RONCQ	18.2.3a
GRISONI PRODUITS ET SERVICES	465 ALL DES SARDENAS 13680 LANCON-PROVENCE	18.2.3a
HECTRONIC FRANCE	5 BOULEVARD DE CRETEIL 94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSES	18.2.3a

IMPLANTATIONS	ADRESSE	ACTIVITE(S) REALISEE(S)
J.C.R MAINTENANCE	ZI LA POMPELLE IMP DU VAL CLAIR 51100 REIMS	18.2.3c(1)
KERTRUCKS	ZI DE KERIVEN RUE ANTOINE LAVOISIER 29600 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS	18.2.3c(1)
LAMBERT ET FILS SAINT-ARMEL	ZA DES MOTTAIS 35230 SAINT-ARMEL	18.2.3a,18.2.3c,18.2.3g
PERNIN EQUIPEMENTS MONTREUIL	104 RUE DE STALINGRAD 93100 MONTREUIL	Toutes activités
PETROLEUM ASSISTANCE	2 RUE DES CHENES 85310 LA CHAIZE-LE-VICOMTE	18.2.3c(1),18.2.3e,18.2.3g
SADEPAL	16 B AV FREDERIC MISTRAL 30320 SAINT-GERVASY	18.2.3c(1),18.2.3c(2)
SARL RITTER	Zone Industrielle Californie 2 97232 LE LAMENTIN MARTINIQUE	18.2.3a
SATAM	AVENUE DE VERDUN CS60129 14700 FALAISE	18.2.3c(1),18.2.3g
SCAT NANGIS	19 RTE NATIONALE 19 77370 NANGIS	18.2.3c(1),18.2.3c(2)
SERVICE METROLOGIE 47	4180 route de Mayrac 47700 BEAUZIAC	18.2.3j
S.I.M.I	ZA DU BIOLAY 283 IMP DU CHAMPS DE BOIS 01270 BEAUPONT	18.2.3c(1)

IMPLANTATIONS	ADRESSE	ACTIVITE(S) REALISEE(S)
SMRC	ZAC DU CHAMP LAMET RUE ANDRE CITROEN 63430 PONT-DU-CHATEAU	18.2.3c(1)
SMVI	23 RUE GUY DE PLACE 68800 VIEUX-THANN	18.2.3c(1)
SOCIETE NOUVELLE LENOIR SOMAPETROL	LE HAMEL 27240 ROMAN	18.2.3c(1)
STE MECANIQUE GENERALE VAN PRAET	LE MOULIN DE BREAU RTE DE FONTAINEBLEAU 77720 BREAU	18.2.3c(1)

Date de prise d'effet : **07/11/2025**

DS FXP

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1522 Rév. 20.